

STAGE D'ATHLÉTISME

& MULTISPORTS

BABY/EA/PO

(2018 uniquement pour la catégorie baby)

DU 29 AVRIL AU 3 MAI
2024

STADE DELORT



MATIN : athlétisme

9h-17h

APRES-MIDI : athlétisme et multisports

Merci de prévoir un pique-nique pour chaque journée de stage

Formule 3 jours : Licenciés 70€ / non licenciés 90€

Formule 4 jours (avec activités : patinoire et accrobranche) : Licenciés 120€ / non licenciés 140€

Formule 1 journée ou 1 activité sur demande



Le mercredi 1er mai est férié, il n'y aura pas stage ce jour là

INFOS ATHLÈTE

NOM : _____ **PRÉNOM** : _____

SEXE : F M

DATE DE NAISSANCE : (jj/mm/aaaa) ____/____/____

CATÉGORIE : BABY 2018 EVEIL ATHLE 2015 à 2017 POUSSIN 2013 et 2014 BENJAMIN 2011 et 2012 MINIME 2009 et 2010

N°LICENCE : _____

TEL ATHLÈTE : _____ **TEL PARENTS OU CONTACT EN CAS D'URGENCE** : _____

E-MAIL : (obligatoire et en lettres capitales) _____

Pour les mineurs :


Je soussigné(e) Mme/M

parent/responsable de l'enfant

- l'autorise à participer au stage d'athlétisme organisé par la SCO Ste Marguerite.
- l'autorise à quitter le stade seul pour retourner au domicile
- l'autorise à quitter le stade seul dans le cadre des activités extérieures avec la SCO

Pour les non-licenciés, certificat médical OBLIGATOIRE de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives

Signature de l'athlète
(des parents ou du représentant
légal si l'enfant est mineur)

Règlement par chèque, espèces ou carte bancaire.
Remise du dossier pour inscription (ce document + règlement), au secrétariat du club : 1 bd de la Pugette, 13009 Marseille OU par email :
scomarseille13@gmail.com 

Infos : scoathle@gmail.com / 04 91 75 24 24

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU STAGE ORGANISÉ PAR LA SCO STE MARGUERITE

- Le stage organisé doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.
- L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.
- Le programme du stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les entraîneurs.
- Le respect mutuel entre athlètes et cadres ainsi que le personnel du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
 - être ponctuel,
 - ne pas dégrader les lieux d'entraînement et le matériel.
- La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire.
- Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par la section athlétisme.
- Tout manquement à ces règles de base de bonne conduite sportive, entraînera une exclusion.

Signature de l'athlète
(des parents ou du représentant
légal si l'enfant est mineur)